



Ma responsabilité



Chaque matin, vous devez évaluer votre état de santé.

Directives pour le personnel et les étudiants

Présence des symptômes de la COVID-19

Toute personne qui présente des symptômes de la COVID-19 doit s'isoler et suivre les consignes qui correspondent à sa situation avant de se présenter dans un établissement d'enseignement.

Personne atteinte de la COVID-19

Toute personne atteinte de la COVID-19 doit s'isoler et suivre les consignes qui correspondent à sa situation afin d'éviter de transmettre la COVID-19 à d'autres personnes.

Outil d'autoévaluation COVID-19

Vous pouvez faire l'autoévaluation pour connaître les consignes d'isolement qui s'appliquent à votre situation.

Québec

Si vous devez être en isolement, respectez les consignes d'isolement.

Étudiante ou étudiant

Aviser votre enseignante ou votre enseignant par MIO et remplir le formulaire de signalement COVID-19.
Si l'absence se prolonge, aviser la personne responsable de votre cheminement scolaire.

Membre du personnel

Aviser votre gestionnaire